



Monsieur Edouard Philippe
Premier Ministre
57, rue Varenne
75007 PARIS

Paris, le 13 mai 2020

Objet : Prime Covid19 pour le personnel du secteur du domicile

Monsieur le Premier ministre,

Lors de votre dernière conférence de presse en date du 7 mai 2020, vous avez annoncé les modalités de versement d'une prime en faveur des professionnels des EHPAD, ce qui n'était que justice compte tenu de la mobilisation de ces professionnels depuis le début de la crise. Nous nous assurerons que cette prime sera versée à l'ensemble des professionnels des EHPAD investis durant la crise.

Toutefois, nous avons constaté avec amertume que les professionnels du domicile, qui accompagnent quotidiennement, chez eux, des personnes âgées, handicapées, fragiles et souvent isolées, ont été dans un premier temps oubliés. Si le 11 mai, le Ministère de la Santé assurait par voie de communiqué que la prime serait du même montant que celle attribuée aux professionnels exerçant en établissement, le renvoi à de nouvelles discussions entre l'Etat et les Départements, sans calendrier, ni perspective claire, suscite chez les professionnels intervenant à domicile un profond sentiment d'injustice. Comment justifier qu'en fonction du mode de financement de la structure qui les emploie des professionnels qui assurent des mêmes missions de « prendre soin » auprès de personnes âgées en perte d'autonomie ne bénéficient pas de la même reconnaissance par les pouvoirs publics.

Face à cette situation, les fédérations et associations représentatives des services d'aide, de soin et d'accompagnement à domicile tiennent à tirer la sonnette d'alarme pour dénoncer ces conditions de traitement inégales entre les professionnels du secteur de soutien à l'autonomie.

Les services à domicile, médicalisés ou non, ont pleinement pris part à la gestion de la crise sanitaire en assurant les interventions pour les actes essentiels auprès des personnes les

plus fragiles et les plus à risque, ou en prenant en charge des sorties d'hospitalisation de patients contaminés ou non. Ils ont ainsi permis de limiter la pression sur notre système hospitalier. A titre d'illustration, nos professionnels ont été au rendez-vous dès lors qu'il fallait soutenir et renforcer les équipes en établissements au plus fort de la crise en Ile-de-France et dans la région Grand Est.

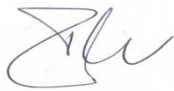
Ces professionnels ont été confrontés aux mêmes risques de contamination et ont pourtant continué, dès le premier jour, à assurer leur mission d'accompagnement malgré les difficultés d'approvisionnement en équipements de protection individuelle, d'absence totale de dépistage et des conditions salariales précaires liées au système de tarification des services.

Aussi, nous souhaitons vous exprimer notre incompréhension et celle des centaines de milliers de professionnels du secteur du domicile face au caractère foncièrement inéquitable de l'attribution de cette prime censée reconnaître l'investissement et l'engagement sans faille des professionnels de nos secteurs d'activité tout au long de cette crise.

Nous ne pouvons accepter que l'allocation d'une prime pour les professionnels des SSIAD, SAAD, SPASAD et CSI relève d'arbitrages ultérieurs et demandons, par ailleurs, les mêmes règles que pour les EHPAD, à savoir qu'il faudra attribuer une prime de 1 500 € aux salariés des établissements et services particulièrement concernés et impactés qui exerçaient dans des départements particulièrement touchés par le coronavirus et 1000 € pour ceux qui exerçaient dans des départements moins impactés.

Espérant que vous ferez rapidement des annonces sur les modalités de versement d'une prime aux salariés des services d'aide, des soins et de d'accompagnement à domicile, rétablissant ainsi l'équité de traitement auprès de tous les professionnels du soutien à l'autonomie, nous vous prions d'agréer, monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

Pascal CHAMPVERT



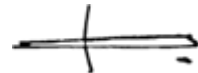
Le Président de l'AD-PA

Marie-Sophie DESAULLE




Présidente de la FEHAP

Guillaume QUERCY



Président de l'UNA

Dafna MOUCHENIK



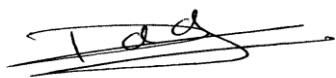
Présidente du SYNERPA Domicile

Amir REZA-TOFIGHI



Président de la Fédésap

Marie-Josée DAGUIN



Présidente de l'ADMR

Antoine GREZAUD



Président de la FESP

Patrick MALPHETTES



Président ADEDOM